

**PREMIER SUPPLEMENT EN DATE DU 2 MARS 2022  
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 10 DECEMBRE 2021**



**CREDIT MUTUEL ARKEA  
PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES DE CREANCE  
(Euro Medium Term Notes Programme)**

**DE 5.000.000.000 €**

Le présent premier supplément (le "**Supplément**") constitue un supplément au, et doit être lu conjointement avec le, prospectus de base en date du 10 décembre 2021 approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") sous le numéro 21-525 en date du 10 décembre 2021 (le "**Prospectus de Base**") préparé par Crédit Mutuel Arkéa (l'"**Emetteur**") dans le cadre de son programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) d'un montant de 5.000.000.000 € lui permettant, dans le respect des lois, règlements et directives applicables, de procéder à tout moment à l'émission de titres de créance (les "**Titres**"). Le Prospectus de Base, tel que complété par le présent Supplément, constitue un prospectus de base conformément à l'Article 8 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le "**Règlement Prospectus**").

Le présent Supplément a été approuvé par l'AMF, en tant qu'autorité compétente au titre du Règlement Prospectus.

L'AMF n'approuve le présent Supplément qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le Règlement Prospectus. Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur ou sur la qualité des Titres pouvant être émis dans le cadre du Programme faisant l'objet du présent Supplément. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les Titres.

Si le contexte le permet, les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément. Dans l'hypothèse d'une contradiction entre (a) les déclarations contenues dans le présent Supplément ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base par le présent Supplément et (b) les déclarations contenues ou incorporées par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations visées au paragraphe (a) ci-avant prévaudront.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau significatif ou erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues ou incorporées par référence dans le Prospectus de Base, qui est susceptible d'influencer l'évaluation des Titres, n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Conformément à l'Article 23.2 du Règlement Prospectus, lorsque les Titres font l'objet d'une Offre Non-Exemptée, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que le présent Supplément ne soit publié ont le droit, exerçable dans les trois (3) jours ouvrables suivant la publication du présent Supplément (soit jusqu'au 7 mars 2022 (inclus)), de retirer leur acceptation à condition que le nouveau facteur significatif, l'erreur substantielle ou l'inexactitude substantielle visés à l'Article 23 du Règlement Prospectus soit survenu ou ait été constaté avant la clôture définitive de l'Offre Non-Exemptée et la livraison des Titres. Les investisseurs peuvent notifier l'Emetteur ou, le cas échéant, l'Etablissement Autorisé concerné, s'ils souhaitent exercer leur droit de rétractation.

L'Emetteur a préparé le présent Supplément conformément à l'Article 23 du Règlement Prospectus afin d'insérer un nouveau chapitre "DEVELOPPEMENTS RECENTS" dans le Prospectus de Base et de mettre à jour les chapitres suivants du Prospectus de Base :

- "DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE" (pages 39 et s. du Prospectus de Base) ;
- "DESCRIPTION DE L'EMETTEUR" (pages 126 et s. du Prospectus de Base) ; et
- "INFORMATIONS GENERALES" (pages 202 et s. du Prospectus de Base).

Le présent Supplément sera publié sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de l'Emetteur ([www.cm-arkea.com](http://www.cm-arkea.com)).

## TABLE DES MATIERES

<b>DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE.....</b>	<b>4</b>
<b>DESCRIPTION DE L'EMETTEUR.....</b>	<b>13</b>
<b>DEVELOPPEMENTS RECENTS .....</b>	<b>14</b>
<b>INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>21</b>
<b>RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT .....</b>	<b>22</b>

## DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le chapitre "*Documents incorporés par référence*" figurant aux pages 39 à 47 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit aux fins d'incorporer par référence dans le Prospectus de Base les Etats Financiers Annuels Consolidés Non-Audités 2021 (tel que défini ci-après) de l'Emetteur :

"Le présent Prospectus de Base devra être lu et interprété conjointement avec les sections et pages référencées dans la table de concordance ci-après incluses dans les documents suivants qui ont été préalablement publiés et déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**"). Certaines sections de ces documents sont incorporées dans le présent Prospectus de Base et sont réputées en faire partie intégrante :

- le document d'enregistrement universel (DEU) 2019 de l'Emetteur en langue française déposé auprès de l'AMF sous le n°D.20-0288 le 14 avril 2020 qui inclut les états financiers annuels et consolidés audités de l'Emetteur pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les notes explicatives et les rapports des commissaires aux comptes y afférents (le "**Document d'Enregistrement Universel 2019**", lien hypertexte : <https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2020-04/2019-urd-arkea.pdf>) ;
- le document d'enregistrement universel (DEU) 2020 de l'Emetteur en langue française déposé auprès de l'AMF sous le n°D.21-0324 le 19 avril 2021 qui inclut les états financiers annuels et consolidés audités de l'Emetteur pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les notes explicatives et les rapports des commissaires aux comptes y afférents (le "**Document d'Enregistrement Universel 2020**", lien hypertexte : <https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-04/cmarkea-urd2020-fr.pdf>) ;
- le premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020 en langue française déposé auprès de l'AMF sous le n°D-21-0324-A01 le 27 août 2021 qui inclut les états financiers non audités résumés consolidés portant sur le semestre clos le 30 juin 2021, ainsi que les notes explicatives et le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels résumés (le "**Premier Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020**", lien hypertexte : [https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-08/urd\\_30\\_juin\\_2021\\_vdef\\_27082021.pdf](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-08/urd_30_juin_2021_vdef_27082021.pdf)) ; et
- les états financiers annuels et consolidés non-audités de l'Emetteur pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 en langue française, publiés par l'Emetteur le 25 février 2022 (les "**Etats Financiers Annuels Consolidés Non-Audités 2021**", lien hypertexte : [https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-02/ef\\_consolides\\_cm\\_arkea\\_31.12.2021\\_comptes\\_non\\_audites.pdf](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-02/ef_consolides_cm_arkea_31.12.2021_comptes_non_audites.pdf)).

Toute déclaration contenue dans un document qui est réputé incorporé par référence aux présentes sera réputée modifiée ou remplacée pour les besoins du présent Prospectus de Base dans la mesure où une déclaration contenue aux présentes modifie ou complète une telle déclaration antérieure. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera pas réputée faire partie intégrante du présent Prospectus de Base, sauf si elle a été remplacée ou modifiée conformément aux dispositions précitées.

Des copies des documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base peuvent être obtenues, sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un quelconque jour de la semaine (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés) à compter de la date des présentes et aussi longtemps que les Titres seront en circulation au siège social de l'Emetteur et à l'établissement désigné de l'Agent Financier.

De plus, les documents contenant les informations incorporées par référence dans le présent Prospectus de Base sont disponibles sur le site internet de l'Emetteur ([www.cm-arkea.com](http://www.cm-arkea.com)) pendant au moins dix (10) ans à compter de la date de leur publication.

Les informations incorporées par référence dans le présent Prospectus de Base doivent être lues conjointement avec la table de concordance ci-après (aperçu de l'annexe 6 du Règlement délégué (UE) 2019/980). Toute information non référencée dans la table de concordance ci-après mais incluse dans les documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base ne sont pas réputées incorporées par référence et ne font pas partie du présent Prospectus de Base et n'ont pas été revues ni approuvées par l'AMF.

Excepté pour les informations contenues dans les documents qui sont réputés incorporés par référence, les informations figurant sur les sites internet auxquels le présent Prospectus de Base fait référence ne font pas partie du présent Prospectus de Base et n'ont pas été revues ni approuvées par l'AMF.

Rubriques de l'annexe 6 du Règlement délégué (UE) 2019/980	Etats Financiers Annuels Consolidés Non-Audités 2021	Premier Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020	Document d'Enregistrement Universel 2020	Document d'Enregistrement Universel 2019	
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE</b>					
1.1	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement.	N/A	N/A	Page 290	N/A
1.2	Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>2. CONTRÔLEUR LEGAUX DES COMPTES</b>					
2.1	Donner le nom et l'adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, pour la période couverte par les informations financières historiques (indiquer aussi l'appartenance à un organisme professionnel)	N/A	N/A	Page 291	N/A
2.2	Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été démis de leurs fonctions ou n'ont pas été reconduits dans leurs fonctions durant la période couverte par les informations financières historiques, donner les détails de cette information, s'ils sont importants	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>3. FACTEURS DE RISQUE</b>					
3.1	Fournir une description des risques importants qui sont propres à l'émetteur et qui sont susceptibles d'altérer sa capacité à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières, répartis en un nombre limité de catégories, dans une section	N/A	Pages 127 à 139	Pages 194 à 208	N/A

	intitulée "facteurs de risque". Dans chaque catégorie, il convient d'indiquer en premier lieu les risques les plus importants d'après l'évaluation de l'émetteur, de l'offreur ou de la personne qui sollicite l'admission à la négociation sur un marché réglementé, en se basant sur leur incidence négative sur l'émetteur et la probabilité de leur survenance. Ces facteurs de risque doivent être corroborés par le contenu du document d'enregistrement.				
<b>4.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>				
<b>4.1</b>	<b>Histoire et évolution de la société</b>	N/A	N/A	Pages 9 à 11	N/A
4.1.1	Indiquer la raison sociale et le nom commercial de l'Emetteur	N/A	N/A	Page 288	N/A 4
4.1.2	Indiquer le lieu de d'enregistrement, le numéro d'enregistrement et l'identifiant d'entité juridique (LEI) de l'Emetteur	N/A	N/A	Page 289	N/A
4.1.3	Indiquer la date de constitution et la durée de vie de l'Emetteur, lorsqu'elle n'est pas indéterminée	N/A	N/A	Page 288	N/A
4.1.4	Indiquer le siège social et la forme juridique de l'Emetteur, la législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire) ainsi que son site web, s'il en a un, avec un avertissement indiquant que les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus	N/A	N/A	Page 288	N/A
4.1.5	Indiquer tout événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	N/A	N/A	N/A	N/A
4.1.6	Indiquer la notation de crédit attribuée à un émetteur, à sa demande ou avec sa collaboration lors du processus de notation. Donner une brève explication de la signification de cette notation, si elle a déjà été publiée par l'agence qui l'a émise	N/A	N/A	Page 8	N/A
4.1.7	Donner des informations sur les modifications importantes de la structure des emprunts et du financement de l'émetteur intervenues depuis le dernier exercice	N/A	N/A	Pages 67, 121, 122 et 227	N/A
4.1.8	Fournir une description du financement prévu des activités de l'émetteur	N/A	N/A	Pages 67 à 69, 121 et 122	N/A
<b>5.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITES</b>				

5.1	Principales activités	N/A	N/A	Pages 12, 16, 65 et 155	N/A
5.1.1	Description des principales activités de l'Emetteur, en mentionnant :				
	a) les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis ;			Pages 12 à 15	N/A
	b) tout nouveau produit vendu ou toute nouvelle activité exercée, s'ils sont importants ;			Pages 17 à 19	N/A
	c) les principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur.			Page 288	N/A
5.2.	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N/A	N/A	Page 12	N/A
<b>6.</b>	<b>STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>				
6.1	Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'Emetteur. Cette description peut consister en un organigramme ou en être accompagnée, si cela contribue à clarifier la structure organisationnelle du groupe.	N/A	N/A	Page 6	N/A
6.2.	Si l'Emetteur est dépendant d'autres entités du groupe, ce fait doit être clairement stipulé, et le lien de dépendance expliqué	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>7.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>				
7.1	Fournir une description :				
	a) de toute détérioration significative des perspectives de l'émetteur depuis la date de ses derniers états financiers audités et publiés ; ainsi que	N/A	N/A	Pages 70 et 194	N/A
	b) de tout changement significatif de performance financière du groupe survenu entre la fin du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été publiées et la date du document d'enregistrement	N/A	N/A	Pages 70 et 194	N/A
	Si aucune des deux situations évoquées ci-avant n'est applicable, l'émetteur doit alors inclure des déclarations appropriées attestant l'absence de tels changements.	N/A			
7.2	Signaler toute tendance connue, incertitude, contrainte ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'Emetteur, au moins pour l'exercice en cours.	N/A	N/A	Pages 70 et 194	N/A

8. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE					
8.1	Lorsqu'un émetteur inclut à titre volontaire dans le document d'enregistrement une prévision ou une estimation du bénéfice (qui est encore en cours et valide), cette prévision ou estimation doit contenir les informations prévues aux points 8.2 et 8.3. Si une prévision ou une estimation du bénéfice a été publiée et est encore en cours, mais n'est plus valable, fournir une déclaration en ce sens, ainsi qu'une explication des raisons pour lesquelles cette prévision ou estimation n'est plus valable. Une telle prévision ou estimation caduque n'est pas soumise aux exigences prévues aux points 8.2 et 8.3.	N/A	N/A	Page 289	N/A
8.2	Lorsqu'un émetteur choisit d'inclure une nouvelle prévision ou estimation du bénéfice, ou lorsqu'il inclut une prévision ou estimation du bénéfice précédemment publiée conformément au point 8.1, cette prévision ou estimation du bénéfice doit être claire et sans ambiguïté et contenir une déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur la fait reposer.  La prévision ou estimation est conforme aux principes suivants :	N/A	N/A	N/A	N/A
	a) les hypothèses relatives à des facteurs que peuvent influencer les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance doivent être clairement distinguées des hypothèses relatives à des facteurs échappant totalement à leur influence ;				
	b) les hypothèses doivent être raisonnables, aisément compréhensibles par les investisseurs, spécifiques et précises et sans lien avec l'exactitude générale des estimations sous-tendant la prévision ; et				
	c) dans le cas d'une prévision, les hypothèses mettent en exergue pour l'investisseur les facteurs d'incertitude qui pourraient changer sensiblement l'issue de la prévision.				
8.3	Le prospectus contient une déclaration attestant que la prévision ou l'estimation du bénéfice a été établie et élaborée sur une base :	N/A	N/A	N/A	N/A
	a) comparable aux informations financières historiques ;				

	b) conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.				
<b>9.</b>	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE</b>				
9.1.	Donner le nom, l'adresse et la fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :				
	a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ;	N/A	Pages 16 et 17	Pages 26 à 43	N/A
	b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions.				
9.2	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	N/A	N/A	N/A	N/A
	Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'une quelconque des personnes visées au point 9.1 à l'égard de l'émetteur et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration en ce sens doit être faite.				
<b>10.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>				
10.1.	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'Émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui ; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive.	N/A	N/A	Page 26	N/A
10.2.	Description de tout accord, connu de l'Émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>11.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>				
<b>11.1</b>	<b>Informations financières historiques</b>				
	Bilan consolidé	N/A	N/A	Pages 73	Pages 74 et 75
	Compte de résultat consolidé	N/A	N/A	Page 74	Page 76
	Flux de trésorerie nette	N/A	N/A	Page 78	Page 80
	Notes	N/A	N/A	Pages 100 à 163	Pages 100 à 165
	Rapport des commissaires aux comptes	N/A	N/A	Pages 294 à 298	Pages 290 à 293

	Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	N/A	N/A	Page 75	Page 77
	Variation des capitaux propres	N/A	N/A	Pages 76 et 77	Pages 78 et 79
<b>11.2</b>	<b>Informations financières intermédiaires et autres</b>	Pages 1 à 4 et 42 à 92	Pages 41 à 126	N/A	N/A
<b>11.3</b>	<b>Audit des informations financières annuelles historiques</b>				
11.3.1	Les informations financières annuelles historiques doivent faire l'objet d'un audit indépendant. Le rapport d'audit doit être élaboré conformément à la directive 2014/56/UE et au règlement (UE) n° 537/2014.	N/A	N/A	Page 289	Page 285
	Lorsque la directive 2014/56/UE et le règlement (UE) n° 537/2014 ne s'appliquent pas :				
	a) les informations financières historiques doivent être auditées ou faire l'objet d'une mention indiquant si, aux fins du document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un Etat membre ou à une norme équivalente.				
	b) Si les rapports d'audit sur les informations financières historiques contiennent des réserves, des modifications d'avis, des limitations de responsabilité ou des observations, ces réserves, modifications, limitations ou observations doivent être intégralement reproduites et assorties d'une explication				
11.3.2	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été auditées par les contrôleurs légaux	N/A	N/A	Page 289	Page 285
11.3.3	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers audités de l'émetteur, indiquer la source des données et préciser que celles-ci n'ont pas été auditées.	N/A	N/A	Page 289	Page 285
<b>11.4.</b>	<b>Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>				
11.4.1	Information relative à toute procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'Émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) pour une période couvrant au moins les douze derniers mois qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets	N/A	N/A	Pages 220, 221 et 288	N/A

	significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'Émetteur et/ou du groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée				
<b>11.5.</b>	<b>Changement significatif de la situation financière</b>				
11.5.1	Décrire tout changement significatif de la situation financière du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés, ou fournir une déclaration négative appropriée.	N/A	N/A	Page 289	N/A
<b>12.</b>	<b>INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>				
<b>12.1</b>	<b>Capital social</b>				
	Indiquer le montant du capital émis ainsi que le nombre et les catégories d'actions qui le représentent, en mentionnant leurs principales caractéristiques ; indiquer quelle partie du capital émis reste à libérer, en mentionnant le nombre ou la valeur nominale globale ainsi que la nature des actions non entièrement libérées, ventilées, le cas échéant, selon la mesure dans laquelle elles ont été libérées.	N/A	N/A	Pages 122 et 185	N/A
<b>12.2</b>	<b>Acte constitutif et statuts</b>				
	Le cas échéant, indiquer le registre et le numéro d'entrée dans le registre ; décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	N/A	N/A	Pages 25 et 288	N/A
<b>13.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>				
	Résumer sommairement tous les contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des activités) pouvant conférer à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.	N/A	N/A	Page 289	N/A
<b>14.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>				
	Fournir une déclaration indiquant que, pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants peuvent, le cas échéant, être consultés :				
	a) la dernière version à jour de l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;	N/A	N/A	Page 289	N/A

	b) tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ;				
	Indiquer sur quel site web les documents ci-avant peuvent être consultés."				

## **DESCRIPTION DE L'EMETTEUR**

Le sous-paragraphe 4 du paragraphe 6 "*Identité des principaux dirigeants*" du chapitre "*Description de l'Emetteur*" figurant aux pages 128 à 130 du Prospectus de Base indiquant que "*[l]a nomination de M. Julien CARMONA en tant que Président du Conseil d'administration reste soumise à l'évaluation de l'honorabilité et de la compétence de la BCE.*" est supprimé.

## DEVELOPPEMENTS RECENTS

Un nouveau chapitre "Développements Récents" est inséré comme suit à la suite du chapitre "Description de l'Emetteur" figurant aux pages 128 à 130 du Prospectus de Base :

"Communiqué de presse en date du 25 février 2022

# Crédit Mutuel ARKEA

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Résultats annuels

## Le Crédit Mutuel Arkéa annonce des performances record et accélère sa croissance au bénéfice de ses sociétaires, de ses clients et des territoires

Brest, le 25 février 2022 – Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a arrêté les comptes pour l'exercice 2021. Les performances historiques réalisées traduisent la solidité du groupe et la pertinence d'un modèle qui contribue pleinement à la croissance économique des territoires et à l'emploi. Ce modèle repose depuis toujours sur des forces distinctives telles que l'ancrage territorial, la culture d'innovation, l'attention portée à l'humain, qui ont particulièrement émergé dans le contexte économique et sociétal ces deux dernières années. En 2021, le Crédit Mutuel Arkéa a commencé à déployer son plan stratégique Transitions 2024. Il pose l'ambition du groupe d'être le partenaire financier agile des transitions d'avenir. Cette ambition s'illustre de façon très concrète par l'annonce en octobre dernier de la mise en mouvement d'une méthodologie inédite dans le paysage bancaire français de calcul d'une performance globale, alliant le financier et l'extra-financier. Cette approche de performance globale nourrit le projet du groupe d'être une banque à impact positif, dont les résultats profitent à l'ensemble de ses parties prenantes.

	2021	2021/2020	2021/2019
<i>Revenus (Produit net banque-assurance (PNBA) et gains sur cession ou dilution des entreprises mises en équivalence)</i>	2 531 M€	+ 17,3%	+9,9%
<i>Résultat net part du groupe</i>	574 M€	+61%	+12,3%
<i>Encours de crédits brut</i>	73,8 Md€	+9,0%	+17,3%

<i>Encours d'épargne</i>	155 Md€	+ 12,6%	+24%
<i>Ratio CET 1</i>	17%		
<i>Part des encours ESG (Federal Finance Suravenir)</i>	93%		

## Un modèle original et diversifié au service des territoires et de l'emploi

Fidèle à son modèle singulier, coopératif et solidaire, le Crédit Mutuel Arkéa a poursuivi sa forte dynamique de croissance sur l'ensemble de ses métiers, en capitalisant pleinement sur ses forces distinctives : sa culture d'innovation, l'agilité de sa taille intermédiaire, son positionnement original sur le segment BtoB, son ancrage local.

Les résultats du groupe traduisent ainsi son empreinte sur l'économie réelle dans les territoires, portée notamment par les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, au plus près des sociétaires et clients, ou l'activité de capital investissement, qui positionne le groupe comme un acteur de premier plan pour accompagner dans la durée les PME et ETI en régions. La vitalité de cette activité permet au Crédit Mutuel Arkéa de bénéficier de moyens additionnels pour continuer à irriguer le tissu économique et accompagner les entrepreneurs. Cette accélération de la croissance est d'autant plus notable que le Crédit Mutuel Arkéa a renoncé aux activités de BFI (banque de financement et d'investissement) depuis 2008.

En 2021, le Crédit Mutuel Arkéa a également maintenu une politique de recrutements dynamique, à contre-courant de la tendance de fond observée dans le paysage bancaire français. 1 000 collaborateurs ont été recrutés en CDI au cours de l'année, tout comme en 2020. Le Crédit Mutuel Arkéa compte désormais plus de 11 000 collaborateurs, soit + 20% depuis fin 2015, sans croissance externe significative<sup>1</sup>. Le groupe a poursuivi ses actions en faveur de l'inclusion et la mixité, valeurs auxquelles il est profondément attaché. L'ensemble des collaborateurs sont désormais formés à l'inclusion, et la féminisation des instances dirigeantes se poursuit.

## Une transformation accélérée au travers de la mise en actions concrètes du plan stratégique Transition 2024

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre en octobre dernier d'une initiative unique dans le paysage bancaire français, avec la conception d'un outil pionnier de mesure de la performance globale, financière et extra-financière.

Le déploiement de cette méthodologie ambitieuse à toutes les activités du groupe va permettre d'aligner les intérêts du Crédit Mutuel Arkéa et de ses parties prenantes et de mesurer l'impact de ses activités sur les plans environnemental et sociétal. Cet outil inédit d'accompagnement et de pilotage permettra de mesurer les avancées réalisées, d'établir une trajectoire précise de progrès et des plans d'action concrets pour le groupe et ses parties prenantes. A terme, cette nouvelle approche de performance globale modifiera en profondeur et durablement l'appréciation des résultats du groupe.

## Une volonté d'intensifier le partage de la valeur créée

Le Crédit Mutuel Arkéa, par la voix notamment des administrateurs et collaborateurs des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest, est resté pleinement engagé auprès de ses sociétaires et clients particulièrement fragilisés par la crise sanitaire. Après avoir été le premier établissement bancaire français à supprimer définitivement, dès 2019, les frais d'incidents bancaires pour les plus fragiles, le groupe a renouvelé en 2021 l'enveloppe exceptionnelle dédiée aux dispositifs de solidarité : ils ont bénéficié à 6 600 particuliers,

<sup>1</sup> Dont environ 7 000 en Bretagne, 1 000 en Nouvelle-Aquitaine, le solde se répartissant sur les autres régions.

professionnels et associations (via par exemple des dons directs, l'octroi de micro-crédits ou la prise en charge en charge d'échéances de prêts), et ont également permis le soutien de plus de 1 800 emplois de proximité. Depuis 2020, le Crédit Mutuel Arkéa et ses fédérations ont ainsi consacré près de 8,5 millions d'euros à ces dispositifs.

Fort de ses résultats financiers réalisés en 2021, et en cohérence avec ses valeurs, qui s'expriment par le projet du groupe de devenir une entreprise à mission, le Crédit Mutuel Arkéa souhaite renforcer le partage de valeur avec ses sociétaires et clients. Les Conseils d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et des fédérations du CMB et du CMSO ont ainsi décidé de la création en 2022 d'un nouveau dispositif de solidarité humaine destiné à aider leurs sociétaires fidèles qui font face à des événements graves (accidents de la vie, problèmes d'accès au crédit, sinistres non couverts par leurs contrats d'assurance).

En cumulant le coût de ce nouveau dispositif, les dispositifs de solidarités déjà existants évoqués plus haut, en hausse de + 10% en 2022 et la renonciation aux frais d'incidents bancaires, ce sont désormais plus de 12 M€ par an, soit plus de 45 M€ sur la durée du plan Transitions 2024, qui seront consacrés à la solidarité avec les sociétaires les plus fragiles. L'ensemble de ces dispositifs sont pilotés et animés conjointement par les administrateurs et collaborateurs des 294 caisses locales, au plus près des réalités des territoires.

Le Crédit Mutuel Arkéa marque également sa volonté de reconnaître l'engagement individuel et collectif de l'ensemble de ses collaborateurs. Au titre de 2021, le groupe procède ainsi à la redistribution des fruits de la performance de l'entreprise au travers des dispositifs d'intéressement et de participation à hauteur de 104 M€, en hausse de 34% par rapport à l'année précédente.

## Une adaptation en continue de la stratégie d'investissement notamment dans les fintechs

Le Crédit Mutuel Arkéa est un acteur précurseur et référent de l'écosystème fintech, dont il est un partenaire clé depuis plus de dix ans. Les Fintechs ont très tôt été perçues par le groupe comme des alliés pour améliorer l'expérience client dans un environnement qui bouge et se transforme rapidement. Le Crédit Mutuel Arkéa investit dans la perspective de déployer des synergies industrielles, pour tester de nouveaux usages et mieux répondre aux besoins de ses clients. Il a conquis de fortes positions dans la banque directe et la distribution en ligne de produits financiers, les paiements, l'*open banking*, et la plateformes des services financiers. Dans ces domaines, Crédit Mutuel Arkéa a une stratégie de conquête.

Cette position de pionnier confère au groupe une plus grande maturité que la plupart des acteurs bancaires français. Dans ce contexte, la banque collaborative entre dans une phase nouvelle où son rôle d'actionnaire responsable et engagé demeure, tout en imposant une plus grande exigence.

Concrètement, le Crédit Mutuel Arkéa continue à accompagner la vie du portefeuille d'investissement, avec des décisions qui peuvent être prises au cas par cas pour accompagner avec efficacité, seul ou avec le renfort de partenaires permettant de disposer de leviers supplémentaires, les projets de développement des fintechs, en cohérence avec la stratégie du groupe.

## Résultats 2021

### Une activité commerciale soutenue qui conforte des fondamentaux solides

Le groupe présente des indicateurs d'activité de très belle facture, qui témoignent d'une trajectoire de croissance soutenue et durable.

- Avec un portefeuille en progression de 4%, soit 200 000 nouveaux clients particuliers et professionnels (*conquête nette*), **le Crédit Mutuel Arkéa franchit la barre des 5 millions de sociétaires et clients**. Cette conquête est essentiellement portée par les activités de banque de détail (les banques en ligne Fortuneo et Keytrade, et les réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest notamment), par l'activité assurance ainsi que par le CFCAL, filiale spécialisée dans le regroupement de crédits. Elle témoigne également de la qualité de la relation commerciale et de l'offre de produits et services, facteurs clé de la satisfaction des clients et sociétaires, auquel le Crédit Mutuel Arkéa prête une attention toute particulière, et à laquelle l'une des initiatives emblématiques du plan stratégique est consacrée. Le groupe entend ainsi étendre et généraliser la mise en oeuvre d'indicateurs communs pour l'amélioration de la satisfaction client du groupe et le développement de la culture client des collaborateurs. D'ores et déjà, les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest affichent pour 2021 des NPS (Net Promoter Score) de très bonne facture qui se situent entre +47 et +57 pour les particuliers et les professionnels. La banque en ligne Fortuneo, de son côté, est régulièrement saluée comme l'établissement de référence pour la qualité de ses produits et de

sa relation clients (1ère place du classement Pricebank des meilleures banques et des meilleures banques en ligne 2022).

- **Les encours de crédits bruts** s'établissent à 73,8 Md€ (+ 9%). La production de crédits s'élève à 17,5 Md€, en hausse de 7,5% par rapport à 2020. Hors Prêts Garantis par l'Etat (PGE), elle progresse de 19,1%, et sur l'ensemble des catégories de crédits. Sur les 6 dernières années, les encours de crédit du groupe affichent une croissance de 65%, supérieure à celle du marché français (35%).
- **L'encours total d'épargne** augmente également, de 12,6%, et atteint un niveau record de 155 Md€, avec une collecte nette de 9,6 Md€ (+ 21,5%), largement portée par l'épargne financière et l'assurance. Suravenir a intensifié sa dynamique de développement : sa collecte nette en assurance-vie atteint 1,6 Md€ et représente 7% de la collecte nette du marché sur 2021. 38% de l'encours est désormais investi sur les unités de compte (+ 4 points par rapport à 2020) : l'illustration de l'attention portée par le groupe depuis de nombreuses années à une plus grande diversification de l'épargne.
- **En assurances de biens et de personnes**, les primes acquises en portefeuille progressent de 3,4%, à 455 M€, avec une hausse de 9,6% des primes sur affaires nouvelles, à 58 M€. Les réseaux externes au groupe représentent 55% des primes sur affaires nouvelles, et 34% des primes acquises en portefeuille (+ 2 points).

### Des résultats record qui confirment la pertinence de la stratégie et du modèle

- **Les revenus<sup>2</sup> du groupe** atteignent leur plus haut niveau historique à 2,5 Md€. Ils s'inscrivent en hausse de 17,3% par rapport à 2020, et de 9,9% par rapport à 2019, qui intégrait une plus-value exceptionnelle de 194 M€. Ils reflètent la très bonne dynamique commerciale du Crédit Mutuel Arkéa dans l'ensemble de ses activités, et la pertinence de la stratégie de diversification de ses sources de revenus<sup>2</sup>. **La marge nette d'intérêt** augmente, en lien avec des conditions de refinancement plus favorables. **Les commissions** progressent, portées par la contribution de l'activité crédits et de la gestion d'actifs. **Le produit net des activités d'assurance** profite de la croissance des encours en assurance-vie et de la performance des marchés financiers. **Les autres revenus d'exploitation** sont en forte hausse, portés par les valorisations des participations de **capital investissement**, qui enregistrent en 2021 un rebond significatif, du fait de la reprise de l'activité économique et de la qualité du portefeuille d'Arkéa Capital (1,2 Md€ sous gestion investis dans des PME et ETI). 23% des revenus<sup>2</sup> du groupe, soit 589 M€, proviennent du **pôle Assurances et gestion d'actifs**. **Le pôle BtoB et services spécialisés** contribue quant à lui à 16% des revenus<sup>2</sup>, pour 409 M€. La migration réussie d'Axa Banque France et le partenariat informatique conclu en 2021 avec MMB (reprenneur d'HSBC France) sont des succès majeurs pour notre modèle de banque en marque blanche. Le groupe tire ainsi pleinement parti de ses choix audacieux et de sa stratégie de diversification de ses sources de revenus<sup>2</sup>.
- **Les frais de gestion augmentent de 14% par rapport à 2021**. Sur une base comparable, corrigée d'impacts ponctuels, cette hausse est ramenée à 9,9% : la croissance des effectifs, de la masse salariale et des investissements, se concilie avec une bonne maîtrise des coûts. **Le résultat brut d'exploitation** augmente de +25% par rapport à 2020. **Le coefficient d'exploitation** est en baisse de près de 2 points et ressort à 67,3%.
- **Le coût du risque** s'inscrit en repli de 27,7% par rapport à 2020, pour s'établir à 116 M€, soit un retour au niveau d'avant-crise de 16 points de base (rapporté à l'encours des engagements clientèle). Cette évolution doit beaucoup aux aides gouvernementales liées au Covid-19, qui ont fortement abaissé le nombre de défaillances d'entreprises, ainsi qu'à la bonne qualité du portefeuille de crédit et à une exposition toujours très limitée aux secteurs considérés comme vulnérables aux effets économiques de la crise sanitaire (*moins de 2%*).
- **Le résultat net part du groupe** s'établit à un niveau jamais atteint de 574 M€, en progression de 61% par rapport à 2020, qui bénéficiait d'impacts positifs non récurrents. Il est également supérieur, de 12,3%, au résultat net part du groupe de 2019, précédente année record. Cette excellente performance est portée par la

---

<sup>2</sup> Produit net banque-assurance (PNBA) et gains sur cession ou dilution des entreprises mises en équivalence.

valorisation des activités de capital investissement, ainsi que la dynamique observée pour tous les métiers du groupe.

### Une structure financière très solide avec des ratios de solvabilité élevés

- **Le total de bilan** gagne 5,8% par rapport au 31 décembre 2020, à 179,3 Md€, avec **un coefficient d'engagement** de 98,7% (ratio crédits bruts / dépôts).
- **Les capitaux propres part du groupe** augmentent de 8,8%, à 8,4 Md€. Ils intègrent 2,5 Md€ de **parts sociales**, en progression de 7,2% par rapport à décembre 2020, qui illustre la confiance que placent les sociétaires dans leurs caisses locales et dans le Crédit Mutuel Arkéa.
- **Le ratio de solvabilité Common Equity Tier One (CET1)** à 17%, en progression par rapport au 31 décembre 2020, et **le ratio global de solvabilité**, à 21,1%, sont très supérieurs aux exigences réglementaires, et témoignent d'une structure financière toujours extrêmement solide, qui permet d'accompagner les projets de nos clients (augmentation des encours de crédit de 6,1 Md€)
- **Les ratios de liquidité**, enfin, sont particulièrement robustes, nettement supérieurs aux exigences réglementaires : LCR (ratio à un mois) de 163% et NSFR (ratio de ressources stables) de 112%.

### COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

M€	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Revenus*	2 530,7	2 157,5	+ 373	17,3 %
Frais de gestion	1 702,0	1 493,0	+ 209	14,0 %
Coefficient d'exploitation	67,3 %	69,2 %	-1,9 point	
Résultat brut d'exploitation	828,6	664,5	+ 164	24,7 %
Coût du risque	115,8	160,1	-44	-27,7 %
Résultat d'exploitation	712,8	504,4	+208	41,3 %
Résultat net – Part du groupe	573,7	356,2	+217	61,0 %

\*Produit net banque-assurance (PNBA) et gains sur cession ou dilution des entreprises mises en équivalence.



---

*« La croissance a toujours été l'ADN du Crédit Mutuel Arkéa : une croissance rentable, durable, à risques modérés ; une croissance autofinancée par la mise en réserve des résultats – essence même du modèle coopératif - et désormais fondée sur une volonté d'équilibre entre performance financière et création de valeur extra-financière. En renouant fortement avec la croissance en 2021, notre groupe démontre que son modèle de banque de taille intermédiaire, coopérative, territoriale, innovante et agile, conserve toute sa force et son utilité, et que la taille et la performance ne sont pas corrélées.*

*Fondamentalement attachés à la défense et à la promotion de notre autonomie et de notre liberté d'entreprendre, qui sont la condition même de notre performance et de notre modèle, nous voulons être une banque à impact positif, qui prend en compte les enjeux sociétaux et environnementaux des générations présentes et futures, et qui réinvente son modèle bancaire en continuant à pratiquer une finance au service des territoires et de leurs acteurs.*

*Mais nos excellents résultats financiers n'ont de sens que s'ils profitent à l'ensemble de nos parties prenantes : c'est la raison pour laquelle, fidèles à nos valeurs mutualistes, nous venons de décider, par exemple, de renforcer nos dispositifs de solidarité à l'égard des plus fragiles, pour un partage plus juste et équitable de la valeur créée. »*

– **Julien Carmona**, Président du Crédit Mutuel Arkéa –

*« 2021 a été pour le Crédit Mutuel Arkéa une année charnière, d'impulsion d'un nouvel élan et d'accélération de notre transformation. C'est la première année du déploiement de notre plan stratégique de moyen terme, Transition 2024. Nous avançons avec humilité et détermination pour atteindre nos objectifs, portés par l'ensemble de nos sociétaires et de nos élus et par nos 11 000 collaborateurs, que je remercie pour leur engagement. Le groupe donne ainsi vie par la preuve à sa raison d'être : s'imposer comme le partenaire financier agile des transitions d'avenir. En 2022, nous franchirons une nouvelle étape importante sur la voie de cette ambition assumée d'acteur à impact positif en proposant à notre Assemblée générale d'adopter le statut d'Entreprise à mission. C'est ainsi dans l'action et sur le temps long que nous portons nos valeurs, au service des territoires, du développement économique et de l'emploi. »*

– **Hélène Bernicot**, Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa –

*« Les performances du Crédit Mutuel Arkéa en 2021 sont, à plusieurs titres, exceptionnelles : un niveau record de revenus et de résultats, une mobilisation forte de tous les collaborateurs du groupe pour continuer à accompagner nos sociétaires et nos clients, et une démonstration par la preuve et sur le terrain de nos engagements sociétaux et environnementaux. Elles illustrent le cercle vertueux de notre développement : conforter nos fondamentaux solides, cultiver notre singularité et poursuivre notre développement pour enrichir notre démarche de valeur partagée. Le Crédit Mutuel Arkéa démontre une nouvelle fois sa force et continue à tracer sa voie singulière, avec confiance et sérénité ».*

– **Anne Le Goff**, Directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa –

---

**A propos du groupe Crédit Mutuel Arkéa**

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et de leurs caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Investment Services, Suravenir...). Il compte plus de 11 000 salariés, 2 800 administrateurs, plus de 5 millions de sociétaires et clients dans la bancassurance et affiche un total de bilan de 179,3 milliards d'euros. Crédit Mutuel Arkéa se classe parmi les tout premiers établissements bancaires ayant leur siège en région. Une présentation détaillée des résultats 2021 est disponible sur le site internet du groupe à l'adresse suivante : [https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb\\_5037/fr/presentations-investisseurs](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5037/fr/presentations-investisseurs)

**Contact Presse :** Ariane Le Berre-Lemahieu - 02 98 00 22 99 - [ariane.le-berre-lemahieu@arkea.com](mailto:ariane.le-berre-lemahieu@arkea.com)



Suivez-l'actualité du Crédit Mutuel Arkéa sur les réseaux sociaux

**cm-arkea.com**"

## INFORMATIONS GENERALES

Le paragraphe 8 "*Changement significatif de la performance financière du Groupe Crédit Mutuel Arkéa*" du chapitre "*Informations Générales*" figurant aux pages 202 à 204 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

**"8. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA PERFORMANCE FINANCIERE DU GROUPE CREDIT MUTUEL ARKEA**

Aucun changement significatif de la performance financière du Groupe Crédit Mutuel Arkéa n'est survenu entre le 31 décembre 2021 et la date du présent Prospectus de Base."

## RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT

J'atteste que les informations contenues ou incorporées par référence dans le présent Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le Relecq-Kerhuon, le 2 mars 2022

### **Crédit Mutuel Arkéa**

1, rue Louis Lichou

29480 Le Relecq-Kerhuon

France

Représenté par Stéphane Cadieu, Directeur des Marchés Financiers



Le présent Supplément a été approuvé par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce Supplément après avoir vérifié que les informations y figurant sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur faisant l'objet du présent Supplément.

Le Supplément porte le numéro d'approbation suivant : 22-049.